

## Avenant n°1 au marché de réalisation du Plan Guide

DEL06\_2024\_02\_12

En exercice : 20  
Présents : 18  
Votants : 20

Le douze février deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Etaient absents excusés** : GUÉGAN Christian, LE CAPITAINE Anne-Cécile

**Pouvoirs** : GUÉGAN Christian donne pouvoir à DUVAL Laurent, LE CAPITAINE Anne-Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen

Rapporteur : Eric EVANNO

↳ L'adjoint au maire informera l'assemblée :

Par délibération en date du 25 janvier 2023, le Conseil Municipal a attribué le marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un plan guide au bureau d'études ICI MEME pour un montant de 53 925,00 €.

Il explique que, suite à la présentation du scénario envisagé par la commune, l'Etat sollicite un diagnostic approfondi pour qualifier les flux de véhicules légers et de poids lourds dans le bourg. Il demande également un travail de scénarisation approfondi sur les éléments de nature en ville.

Pour répondre à ces différentes demandes de l'Etat, le bureau d'études ICI MEME propose un avenant en plus-value d'un montant de 24 875,00 € H.T composé comme suit :

- 11 000,00 € H.T pour la réalisation de l'étude complémentaire des flux de circulation subventionnable à hauteur de 50% par l'Etat ;
- 13 875 € H.T pour le développement d'une stratégie globale de renaturation des espaces et de désimperméabilisation des sols ;

Cette prestation complémentaire porterait ainsi le nouveau montant du marché à 78 800,00 € H.T soit une hausse de 46,13%.

Par ailleurs, la reprise de la phase 2 implique un décalage des délais d'exécution du marché. Il convient donc de prolonger le marché jusqu'au 30 septembre 2024.

↳ L'adjoint au maire proposera à l'assemblée :

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation dudit avenant.

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article R.2194-2 du Code de la commande publique portant modification d'un marché pour les prestations supplémentaires

**Vu** l'article R.2194-5 du Code de la commande publique portant modification d'un marché rendus nécessaires par des circonstances imprévues

**Vu** la délibération n°15 du conseil municipal du 25 janvier 2023 relative à l'attribution du marché de prestations intellectuelles pour la réalisation du plan guide,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 1er février 2024 à la commande de prestations supplémentaires pour un montant de 24 875,00 € H.T et à la prolongation du marché jusqu'au 30 septembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

↳ **D'APPROUVER** l'avenant au marché précité ;

↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à l'exécution de cette opération.

ADOPTÉ: à 14 voix pour et 6 abstentions.

Fait à LANGUIDIC, le 15 février 2024

Le Maire,



Laurent DUVAL